

MAIRIE DE XAINTRAILLES
EXTRAIT
DU REGISTRE DES ARRÊTES DU MAIRE

ARRÊTÉ TEMPORAIRE N° 2026-005
PORANT RÈGLEMENTATION DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT
Route de Lausseignan

Madame Michèle AUTIPOUT, Maire de la commune de XAINTRAILLES,

- **Vu** le Code de la Voirie Routière ;
- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 2122-22, L 2122-23, L 2211-1, L 2212-2, L 2213-1, L 2213-3, L 2213-5 ;
- **Vu** l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la Signalisation Routière et l'ensemble des textes qui l'ont modifié et complété ;
- **Vu** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée et complétée par la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982 relative aux Droits et Libertés des Communes, des Départements, des Régions et l'État ;
- **Vu** la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 modifiée, relative à la répartition des compétences entre les communes, les Départements, les Régions et l'État ;
- **Vu** l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre 1-8^{ème} Partie - Signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 modifié ;
- **Vu** la demande présentée le 21 janvier 2026 par le service voirie d'Albret Communauté dont le siège social est situé à Nérac (Lot-et-Garonne) sollicite une arrêté de circulation et de stationnement afin de réaliser des travaux d'abattage d'un arbre sur la VC 1 – Route de Lausseignan, nécessitant l'utilisation d'engin sur le domaine public et afin d'assurer la sécurité des usagers de la voie susnommée ;
- **Considérant** que les travaux auront lieu dans la semaine du lundi 26 janvier 2026 au vendredi 30 janvier 2026 ;
- **Considérant** qu'il est nécessaire pour la bonne réalisation des travaux, la sécurité et l'hygiène publiques, de réglementer la circulation et le stationnement ;
- **Vu** les lieux et la nature de la demande effectuée ;
- **Vu** l'intérêt général ;

ARRÊTE :

Art. 1 : En raison des motifs susvisés, des restrictions seront apportées à la réglementation générale de la circulation sur le territoire de la commune de Xaintrailles, à compter du lundi 26 janvier 2026, 8h00 et jusqu'au vendredi 30 janvier 2026 sur la voie ci-après :

- Route de Lausseignan au droit de la parcelle B637 (Voir plan annexé).

Art. 2 : La circulation et le stationnement seront interdit, de jour comme de nuit, dans les deux sens, dans le secteur défini dans l'article 1 du présent arrêté.

Art. 3 : Un accès sera conservé pour les Pompiers dans le secteur.

Art. 4 : Les usagers de la route et les piétons seront avertis par une signalisation adéquate, mise en place par l'entreprise.

Une signalisation temporaire par alternat CF 24 par signaux tricolores KR 11 devra être mise en place tout le temps de l'occupation du domaine public.

Le chantier sera signalé par un dispositif conformément aux dispositions de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière.

Art. 5 : Le service Voirie d'Albret Communauté s'engage à nettoyer l'espace public occupé après les travaux.

MAIRIE DE XAINTRAILLES
EXTRAIT
DU REGISTRE DES ARRÊTES DU MAIRE

Art. 6 : Toute infraction au présent arrêté qui sera constatée, sera poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur ;

Art. 7 : Les agents de la Force Publique, Madame le Maire de Xaintrailles, seront chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Art. 8 : L'intéressé est chargé de transmettre le présent arrêté à la brigade de gendarmerie de NERAC et au groupement des pompiers de HOUAILLES.

Art. 9 : Le présent arrêté sera publié et affiché

Ampliation du présent arrêté sera adressé à :

- Madame le Maire
- Monsieur le commandant du groupement de gendarmerie de Nérac
- Monsieur le commandant du groupement des pompiers
- Madame la présidente du conseil départemental
- Les services Voiries de la Communauté de Communes Albret Communauté

Fait à XAINTRAILLES, le 23 janvier 2026

Le Maire,
Michèle AUTIPOUT



MAIRIE DE XAINTRAILLES
EXTRAIT
DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

ANNEXE ARRÊTÉ TEMPORAIRE N° 2026-005
PORTANT RÈGLEMENTATION DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT
Route de Lausseignan

